

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
31/05/2017

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres

Présents : 7 Nombres de
membres Absents : 4

Date Affichage
31/05/2017

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 7

Séance du 6 juin 2017

L'an deux mille seize et le six juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., CICCARIELLO C ,DOUMERGUE F., PERARNAUD C
,POROLI F., GOMES D

Absents excusés :VERGES B.;

Absents : CHEVRIER C ; LOPEZ M ;MIRAN Patrick

Objet de la Délibération

**MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF CONCERNE LE GROUPEMENT D'ACHAT
D'ELECTRICITE DONT LE SYDEEL66 EST COORDONNATEUR**

Vu la délibération du SYDEEL66 N° 37/06/2014 du 18/12/2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergie.

Vu la délibération du SYDEEL66 N° 06/01/2016 du 16/02/2016 approuvant l'avenant N° 1

Vu la délibération de la Commune en date du 30/03/2017 pour adhésion au groupement d'achat,

Vu la Convention constitutive du Groupement d 'achat d 'électricité et ses différents articles

Monsieur le Maire indique qu'il est destinataire d'un courrier de M. le Président du SYDEEL66 en date du 02/05/2017 qui demande que le conseil municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le groupement d 'achat d 'électricité.

Il rappelle que suite à l'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes avec la date d 'ouverture totale au 1^{er} Juillet 2007.

Depuis la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 Juillet 2005, les engagements de la Commission Européenne en 2007 dans le « paquet énergie », les Lois Grenelle, la Loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) en 2010 avec la fin programmée des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015, ont participé à sensibiliser les collectivités à la maîtrise de l'énergie. De plus, la hausse des prix de l'électricité dans un contexte financier contraint a renforcé le besoin d'une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie.

Ce contexte a conduit le SYDEEL66 à mettre en place en 2015 un groupement de commande pour l'achat d 'électricité pour les tarifs vert et jaune auquel la commune à adhérer.

2017-D049

Envoyé en préfecture le 09/06/2017

Reçu en préfecture le 09/06/2017

Affiché le

Besser
Levrault

ID : 066-216600825-20170606-2017_D049-DE

En 2017, cette démarche est renouvelée par le SYDEEL66 qui propose plusieurs modifications de l'acte constitutif.

Après avoir donné lecture de l'avenant, Il demande ensuite au Conseil municipal de délibérer,

Entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à (l'unanimité) (majorité) de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE l'avenant N° 2 tel que proposé concernant les modifications introduites dans les différents articles de la convention constitutive du groupement.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet

DIT que ampliation de la délibération exécutoire sera adressée à M. le Président du SYDEEL66 pour notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

Formiguères, le 6 juin 2017.

Le Maire

P. LOOS

